

Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 27 janvier 1998 de M. Alain Marquet et Mme Michèle Künzler, renvoyée en commission le 19 mai 1998, intitulée: «L'eau a un coût».

Rapport de Mme Andrienne Soutter.

Préambule

Cette ancienne motion a été renvoyée à la commission du logement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 19 mai 1998. Sous la présidence de M. Didier Bonny, elle a été inscrite pour la première fois à la commission du logement le 8 juin 1998 mais, étant donné la demande d'audition du collaborateur du Service de l'énergie de la Ville de Genève s'occupant plus particulièrement de l'eau et que ce dernier était en vacances, son traitement a été repoussé au mois de septembre 1998. Elle a donc été agendée une deuxième fois, sous la même présidence, le 7 septembre, mais l'audition des motionnaires prévue a été alors repoussée à une séance ultérieure, le traitement des autres objets ayant pris trop de temps, soit au 21 septembre 1998. Elle a, par conséquent, été traitée en trois séances, soit tout d'abord le 21 septembre 1998, avec désignation du rapporteur M. Olivier Coste et audition des motionnaires, M. Alain Marquet et Mme Michèle Künzler, tous deux membres de la commission du logement de l'époque.

Le 9 novembre 1998 ont eu lieu les auditions de M. Claude-Alain Macherel, chef du Service de l'énergie, de M. Pierre-Henri Heizmann, adjoint au Service de l'énergie, de M. Bernard Debieux, adjoint de direction à la Gérance immobilière municipale (GIM), et de M. Olivier Cingria, assistant de direction à la GIM.

Le 23 novembre 1998 fut le moment de la discussion, de la présentation d'amendements et des votes.

Mais, sans que nous puissions vous en donner une explication, aucun rapport n'a jamais été présenté par M. Olivier Coste, qui n'a pas été réélu au Conseil municipal, et la motion M-304 est tombée dans les objets en suspens (les oubliettes).

Entre-temps, malheureusement, M. Marquet est décédé. Par contre, Mme Michèle Künzler a été élue conseillère d'Etat. Aujourd'hui, la commission m'a donc chargée de reprendre ce rapport étant donné que je fais partie du même groupe que M. Coste mais bien que je n'aie assisté à aucune de ces séances.

Rappel de la motion

Considérant:

- que les charges consacrées au paiement par la GIM des factures d'eau froide fournie pour ses immeubles par les SIG vont augmenter de façon importante dans les années à venir;

- que l'eau est un patrimoine commun dont il convient d'user avec discernement;
- que la GIM dispose d'un moyen d'information simple et efficace de ses locataires par le biais du talon trimestriel joint aux bulletins de versement des divers loyers, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de mettre en oeuvre un système d'écriture permettant de consacrer une ligne à l'eau froide dans le décompte des charges du loyer de ses appartements;
- de faire en sorte que la GIM s'engage progressivement à mettre en place les moyens de procéder à des décomptes individuels des charges de chauffage, d'eau chaude et froide dans ses appartements.

Résumé de la présentation de la motion (21 septembre 1998)

Après étude des différents documents envoyés aux locataires de la GIM, M. Marquet, motionnaire, trouve que le montant des charges omet des détails qui permettraient aux locataires de prendre conscience de la réalité (le coût de l'eau). D'autre part, il suppose qu'il est probable que, à l'horizon 2000-2002, la facture globale de la consommation d'eau pour la Ville de Genève se monte à environ 12 millions de francs, malgré la diminution de la consommation d'eau constatée en général. Il estime nécessaire d'attirer l'attention des locataires sur le fait que l'eau a un coût, que ce coût devrait être précisé dans la facturation des charges et que, à terme, des compteurs individuels devraient être mis en place partout où cela est possible, notamment lors de rénovation d'immeubles. Il précise que la charge de 12 millions ira en augmentant, non pas à cause de l'augmentation de la consommation mais à cause de celle du coût de l'eau.

Mme Künzler indique que, depuis dix ans, la taxe d'épuration et celle sur l'eau ont quasiment doublé, ce qui risque d'arriver encore dans dix ans. Elle estime que, à Genève, on vit dans une situation de gaspillage énorme. En plus, étant donné que les locataires paient l'eau au travers de leur loyer, on ne sait pas si ce coût est répercuté et comment.

Suit un échange entre les commissaires et les motionnaires. Plusieurs commissaires trouvent la motion intéressante, d'autres s'inquiètent de la pose de compteurs qui amènerait une inégalité de traitement et dont l'investissement serait très cher. M. Marquet indique que, pour l'instant, sur les 12 millions, 37% concernent les logements, 33% les espaces verts, et 18% l'administration et divers. Mme Künzler informe que, en France et en Allemagne, l'eau est nettement plus chère qu'en Suisse avec une qualité moindre, on cherche à individualiser la consommation.

L'audition de M. Macherel est acceptée à l'unanimité de la commission.

Résumé de l'audition du Service de l'énergie (9 novembre 1998)

On apprend que, depuis 1990, le prix de l'eau a passé de 1,20 franc à 2 francs le mètre cube en 1998. Chaque année, depuis 1997, selon un texte voté par les députés et valable jusqu'en 2003, une augmentation de 10% est prévue, ce qui devrait donner d'ici deux à trois ans un prix de 3 francs le mètre cube.

Suit une série de chiffres et de statistiques montrant que la consommation varie énormément (de 80 l/jour par personne à 500 l/jour par personne), suivant le type de locataires, familles ou petits ou gros commerces, âges, arrosages, etc. Il est également fait mention d'immeubles où des compteurs ont été installés sans que ces tentatives soient vraiment significatives. Enfin, on peut faire de grosses économies d'eau avec les sacs ecoW.-C. et les fontaines en circuit fermé.

L'installation des compteurs reviendrait, en gros, à un prix de 1000 francs par logement.

Les 80% des immeubles appartenant à la Ville de Genève sont en deçà du seuil fixé par l'indice énergétique qui est, en fait, la valeur d'équilibre de la rentabilité. Si on arrive à diminuer la consommation, il n'est plus nécessaire de poser des compteurs.

Résumé de la discussion et propositions d'amendements (23 novembre 1998)

M. Marquet s'étant rendu compte, sur la base des informations données par M. Macherel, que les invites devaient être modifiées et ayant été sensible à la difficulté d'installer des compteurs individuels dont les coûts sont tels qu'il serait incohérent d'investir une telle dépense, les amendements suivants sont proposés.

Propositions d'amendements

Modification de la première invite:

«— de donner une information détaillée et régulière aux locataires de la Gérance immobilière municipale sur la consommation d'eau effective dans leur immeuble, sur les économies potentielles et les coûts pour la Ville de Genève.»

Au vote, cette première invite ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

Modification de la deuxième invite:

«— d'établir, dans la mesure du possible, des relevés séparés aux forts utilisateurs d'eau, particulièrement ceux au bénéfice de baux commerciaux, et de leur facturer le coût de la consommation.»

Au vote, la deuxième invite ainsi amendée est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la motion M-304 amendée est acceptée à l'unanimité des 12 commissaires présents.

PROJET DE MOTION AMENDÉ

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de donner une information détaillée et régulière aux locataires de la Gérance immobilière municipale sur la consommation d'eau effective dans leur immeuble, sur les économies potentielles et les coûts pour la Ville de Genève;

- d'établir, dans la mesure du possible, des relevés séparés aux forts utilisateurs d'eau, particulièrement ceux au bénéfice de baux commerciaux, et de leur facturer le coût de la consommation.